

La Ville de La Madeleine,  
Commune membre de l'agglomération lilloise

## **Recrute**

### **Un agent de surveillance de la voie publique - ASVP (H/F)**

Située dans le département du Nord (59), La Madeleine, mitoyenne à la ville de Lille, appartient à la Métropole Européenne de Lille. Commune née au XIII<sup>ème</sup> siècle, La Madeleine, riche de son passé, se veut tournée vers l'avenir et développe des projets ambitieux visant à renforcer la sécurité de son territoire et de sa population.

Peuplée de 22 155 habitants, La Madeleine est proche de la gare internationale Lille Europe, de la gare Lille Flandres et de l'aéroport de Lille-Lesquin. La gare de la Madeleine est desservie par les TER Nord-Pas-de-Calais (liaison vers la gare Lille Flandres, Armentières et Comines). La ville est connectée à l'autoroute A1 et à l'A25 par le boulevard périphérique lillois, grand boulevard reliant Lille Roubaix et Tourcoing. La Madeleine est reliée aux communes voisines par sept lignes de bus du réseau Ilévia et par le tramway qui passe par l'avenue de la République (arrêts Romarin, Botanique et Saint Maur).

Le service de la police municipale est placé sous la responsabilité du directeur de la citoyenneté et de la sécurité publique. Il est composé d'un chef de service, de deux brigades encadrées par quatre chefs ou chefs adjoints de brigades. Quinze agents constituent le poste de police municipale. Une brigade additionnelle d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), encadrée par un chef de brigade et un agent d'accueil complètent cet effectif.

Au total, le poste de police municipale compte vingt-trois (23) agents.

Trois véhicules automobiles sont mis à la disposition des agents (deux réservés aux agents de police municipale, un aux ASVP). Deux motos de type 700 cm<sup>3</sup> et des VTT, notamment électriques sont également mobilisés.

Les agents de surveillance de la voie publique sont équipés de terminaux individuels de verbalisation électronique (de type smartphone), d'un gilet par balles, d'une lampe, de radios de communication et de menottes.

Placé sous la responsabilité du chef du service et sous l'encadrement direct d'un chef de brigade, les missions sont de veiller au respect, sous l'autorité du maire, de la directrice générale des services et du directeur de la citoyenneté et de la sécurité publique, de la réglementation relative au stationnement et à la salubrité publique.

## **Missions**

### **1 – Missions prioritaires :**

- Etre un interlocuteur de proximité avec la population par l'organisation de patrouilles pédestre ou vélo.
- S'assurer du respect de la réglementation relative au stationnement et à la salubrité. A défaut, procéder à la verbalisation des contrevenants.
- Participer aux missions de prévention et de protection de la voie publique, notamment au sein et aux abords des bâtiments et lieux publics (écoles, collèges, lycées, parcs, mairie).
- Solliciter l'enlèvement des véhicules dont le stationnement est abusif ou gênant.
- Procéder à la fermeture des parcs urbains du lundi au vendredi (à partir de 17h30 en période hivernale, 19h30 en période estivale).

### **2 – Missions complémentaires :**

- Renseigner les administrés sur toutes problématiques liées à la voie publique en veillant à établir et entretenir un échange permanent ;
- Dresser des rapports d'information, de constatation et, le cas échéant, d'infraction de qualité et transmettre ces rapports dans les plus brefs délais à la hiérarchie directe ;
- Signaler à sa hiérarchie toute problématique relative à la salubrité, tranquillité et sécurité publiques dépassant son cadre d'intervention ;
- Entretenir un lien opérationnel avec les services partenaires (agents de police municipale, centre de supervision urbain, services techniques...)

### **Planning horaire**

Du lundi au vendredi :

Période hivernale (lorsque les parcs ferment à 17h30) :

10h15 – 12h00

13h30 – 19h30

Période estivale (lorsque les parcs ferment à 19h30) :

13h30 – 21h30

### **Régime indemnitaire**

- IFSE mensuel (montant en fonction du poste et coefficient compétences appliqué)
- Primes annuelles, 868 euros bruts / an (versée en deux fois)
- Prime de résultats (CIA), max. 200 euros bruts / an
- 28 jours de Congés Annuels (25 jours de CA, 1 journée d'activité civique + 2 jours de fractionnement) et de 23 jours de RTT,
- Participation à une prévoyance santé complémentaire
- Prestations sociales de PLURELYA

### **Profil recherché**

- Agent de surveillance de la voie publique contractuel ;
- Connaissance des compétences de l'agent de surveillance de la voie publique, définies par les pouvoirs de police du maire et des textes en vigueur ;
- Bonne maîtrise des écrits professionnels et de l'outil informatique ;
- Très bonne capacité d'écoute, de communication et de réactivité ;
- Discrétion professionnelle et sens aigüe du service public ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Bonne condition physique ;
- Goût prononcé pour le travail en extérieur ;
- Loyauté ;
- Forte disponibilité.

**Ce poste est à pourvoir immédiatement.**

**Si cette offre d'emploi vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir déposer votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation sur notre site internet ([www.ville-lamadeleine.fr](http://www.ville-lamadeleine.fr))**